Fr.C.2, 1503
Case
FRC
19217

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR GOT (de l'Orne),

*Sur le brigandage et l'assassinat exercés dans quelques cantons du département de l'*Orne, *et sur le dévouement civique des autorités civiles et militaires et des citoyens, pour en arrêter les suites.*

Séance du deuxième jour complémentaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

LES ennemis de tout ordre social, qui, au nom du trône et de l'autel, se rendent coupables de tous les

THE NEWBERRY
LIBRARY

crimes, ont voulu dernièrement essayer leurs forces et propager leurs désastres dans quelques cantons du département de l'Orne, qui jusqu'alors avoient joui de la plus parfaite tranquillité.

Leurs premiers pas dans ces cantons paisibles ont été marqués par l'assassinat de deux républicains.

L'un d'eux, patriote réfugié de la Vendée, a été massacré, parce que respectant les institutions républicaines et ne connoissant d'autre jour de repos que le décadi, ils le trouvent livré à ses travaux précisément un jour qu'ils disent être celui d'une fête de leur calendrier. Et c'est dans ce jour de fête pour eux, qu'ils se livrent au pillage et à l'assassinat!! Ils voient dans tant d'atrocité des actes commandés par leur religion!!

L'autre victime de leur fureur, vieillard respectable, fut prêtre, mais constamment soumis aux lois; il avoit toujours joui de l'estime de ses concitoyens; il avoit donné des preuves d'attachement à la révolution; il étoit président de l'administration de son canton, et tous ces titres étoient pour ces égorgeurs féroces autant de titres de proscription. Ils l'assassinent le même jour, au même moment; ils l'assassinent couvert des couleurs nationales, revêtu de son costume, qu'ils lui firent prendre pour le traîner à la mort!

Cette scène d'horreurs, ouvrage de cinquante brigands bien armés, se passa dans la commune chef-lieu du canton de Condeau, et l'effroi qu'elle inspira fut tel, qu'on osa à peine, et long-temps après leur retraite, ouvrir un tombeau aux malheureuses victimes qu'ils venoient d'immoler.

Représentans du peuple, ces terroristes fameux, ces brigands royaux se disant *mécontens*, se portent ensuite couverts du sang de deux républicains, chez deux percepteurs dont ils brisent les portes et enlèvent les caisses. Ils se rendent chez un ex-conventionnel qui, en floréal an 6, étoit encore membre du Corps législatif (1); ils se proposent de l'assassiner aussi; ils le disent hautement; mais ils ne le trouvent pas; ils enlèvent de sa maison des fusils et des munitions appartenant à la commune et destinées à sa défense; ils poursuivent cependant ce républicain, qui, prévenu de leurs projets, n'avoit vu de salut que dans la fuite, et il ne parvient à se soustraire à leurs recherches que par une espèce de miracle.

Ils continuent leur marche vers Belesme; ils arrêtent dans leur route tous les voyageurs qui se présentent, la diligence, le courier chargé des dépêches; volent

(1) Le citoyen Dugué-d'Assé.

un acquéreur de domaines nationaux, et arrivent, par des chemins peu fréquentés, chez le commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Belesme (1), dont le domicile est éloigné d'environ un kilomètre de cette commune.

Ce fonctionnaire, républicain énergique, connu par son dévouement patriotique, par sa fermeté à faire respecter les lois, seroit tombé aussi sous les coups de ces bourreaux de Louis XVIII, si dans ce moment il ne s'étoit trouvé à son poste, près de son administration. Ils brisent ses meubles pour le voler, enlèvent son épouse et la conduisent au milieu d'eux, ainsi qu'un citoyen qui se trouvoit près d'elle, dans la forêt voisine de sa demeure.

Cependant l'administration municipale de Belesme, prévenue de l'incursion de ces rebelles, prenoit toutes les mesures propres à les repousser et les détruire : une colonne de républicains s'étoit formée; elle étoit en marche pour les poursuivre et les atteindre; mais ces lâches assassins s'enfoncent dans la forêt, et parviennent ainsi à se soustraire au courage des républicains armés contre eux. Ce fut seulement dans cet instant, où ils reconnurent la nécessité de se cacher dans

(1) Le citoyen Girard.

l'obscurité de la nuit et dans un bois épais, qu'ils abandonnèrent à eux-mêmes et le citoyen et l'épouse du commissaire qu'ils avoient enlevés.

Peu après, le chef de division de la gendarmerie nationale (1), dont le républicanisme et les talens militaires ont été si efficaces pour rétablir l'ordre souvent troublé dans ces malheureuses contrées, arrive à la tête de vingt-cinq braves : aussitôt une colonne d'élite se forme à Belesme ; elle se compose, sur l'appel de la municipalité, des citoyens de la garde nationale ; elle fait un service actif, est prête à marcher au premier signal. Une battue générale est faite dans la forêt ; les brigands sont poursuivis, sont atteints sur divers points : huit sont tués, six faits prisonniers ; un grand nombre est blessé : le reste de cette bande fanatique, mise en déroute, va cacher sa honte et sa défaite hors du territoire du département ; enfin quatre républicains, enlevés par ces scélérats dans leurs courses contre-révolutionnaires, sont arrachés de leurs mains et rendus à la liberté.

Représentans du peuple, la victoire des républicains dans cette occasion est d'autant plus complète, qu'elle n'a pas fait verser une larme ; aucun citoyen n'a péri, n'a même été blessé dans les diverses attaques livrées

(1) Le citoyen Vincent.

aux assassins royaux. L'esprit public presqu'éteint s'est relevé; par-tout où les républicains armés ont porté leurs pas, leur nombre est devenu plus considérable pour arrêter les effets désastreux du brigandage des chouans.

Je demande que le civisme et le dévouement de l'administration municipale de Belesme, du chef de division de la gendarmerie, et des citoyens qui ont concouru par leur énergie et leur bravoure à la défaite des rebelles, soient honorablement mentionnés au procès-verbal.

Nota. Cette proposition a été adoptée.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire an 8.